

**N° 2023-15**

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**OBJET :**  
**Autorisation d'ouvrir  
un débit temporaire  
à l'occasion du  
Festival Tracteur Blues**

Le Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,  
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 3321-9, L.3334-2 et L.3335-1 du Code de la Santé Publique,  
Vu les arrêtés préfectoraux du 30 mars 2020 relatif aux zones protégées et du 15 mai 2018 relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place,  
Vu la demande formulée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant pour le compte de l'Association BLUES-SUR- SEINE, dont le siège est situé 28 rue de Lorraine à MANTES-LA-JOLIE ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

L'Association BLUES-SUR-SEINE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire sur la Place du Village, le 2 juin 2023, de 18h30 à 00h00, à l'occasion du Festival Tracteur Blues.

#### **ARTICLE 2**

Le débit de boissons sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral n° 2018135-0008 du 15 mai 2018.

#### **ARTICLE 3**

Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le premier et le troisième groupes tel que le définit l'article L.3221-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat et boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis et jus de fruits ou légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés

d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**ARTICLE 4**

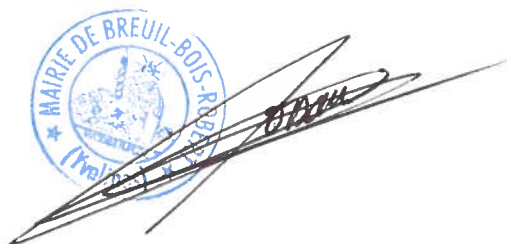
Le Maire de BREUIL-BOIS-ROBERT ou son représentant, le Commandant de la Brigade de gendarmerie de SEPTEUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Arrêté :  
Publié le

Fait en Mairie,  
Le 27 mars 2023.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Breuil-Bois-Robert. The stamp contains the text "MAIRIE DE BREUIL-BOIS-ROBERT" around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "B. Moisan".